



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2272

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements, Université de Lyon) pour son programme d'actions 2017-2018 de soutien à des étudiants syriens

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2272**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements, Université de Lyon) pour son programme d'actions 2017-2018 de soutien à des étudiants syriens**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté d'universités et d'établissements, Université de Lyon (COMUE) sise 92, rue Pasteur, à Lyon 7ème regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche. Elle est associée avec 18 autres institutions du site (établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche), regroupant ainsi l'ensemble des forces et des atouts de l'excellence universitaire du territoire. Elle a pour objectif d'animer une véritable politique de site avec l'ensemble des établissements, de favoriser la réalisation de grands projets stratégiques pluridisciplinaires, thématiques ou territorialisés au travers de coopérations entre établissements, conformément à ses statuts.

En raison de la situation actuelle en Syrie, des milliers d'étudiants syriens ne peuvent rejoindre leurs établissements. Jusqu'en 2011, la France accordait une centaine de bourses d'études à certains d'entre eux. Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes étaient traditionnellement des territoires d'accueil de ces étudiants, dans une diversité de disciplines, tant dans les facultés de lettres et sciences humaines, qu'en médecine, sciences, droit, ou sciences économiques.

En juin 2013, la Conférence des présidents d'universités a adressé un appel aux présidents d'université et directeurs de grands établissements, aux instances ministérielles (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Campus France, Centre national des œuvres universitaires et scolaires - CNOUS) et aux collectivités locales pour que soit facilité l'accueil des étudiants syriens.

Le collectif universitaire pour l'aide aux étudiants syriens (Lyon-Saint Etienne) a pris contact avec la Région, la Métropole de Lyon, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne et la COMUE début 2015, afin que soient étudiés les moyens de poursuivre localement cette tradition d'accueil, en dégageant des financements permettant d'accorder, dès la rentrée 2015-2016, à des étudiants syriens des bourses d'études et un hébergement en résidence universitaire, y compris en leur assurant une formation préalable en français leur permettant de rejoindre leur cursus d'études dans leur discipline.

Le dispositif d'accueil s'adresse à des étudiantes et étudiants syriens majeurs et âgés de moins de 28 ans au 1er septembre 2015.

Ce projet d'accueil et d'accompagnement des étudiants syriens a été envisagé dès le départ pour une durée de trois ans et consiste en une formation linguistique (1ère année) puis une formation disciplinaire (2ème et 3ème année) donnant ainsi accès à un diplôme reconnu à l'international.

Une première convention a été signée entre les mêmes partenaires suite à la délibération du Conseil de la Métropole du 2 novembre 2015. Dans la continuité, une deuxième convention a été signée suite à la délibération du Conseil de la Métropole du 10 novembre 2016. Ces deux conventions ont permis d'assurer le programme d'accueil de 10 étudiants syriens. Conformément aux engagements, ils ont bénéficié la première année d'une remise à niveau en français, puis ont intégré leur discipline universitaire à la rentrée 2016.

La mise en œuvre de ce dispositif est suivie par un Comité d'évaluation composé des institutions signataires, réuni 2 fois l'an. Ce Comité dresse un bilan régulier du dispositif, de l'évolution des étudiants au sein de ce parcours et de leurs résultats universitaires. Ce Comité donne, notamment, un avis sur l'inscription des candidats en année universitaire suivante.

Dans la continuité de ces deux premières conventions, il est proposé de poursuivre cet accompagnement dans la 2ème année de formation diplômante pour l'année 2017-2018.

Par la présente convention, les partenaires s'engagent, sur l'année universitaire 2017-2018, à mobiliser leurs ressources financières et humaines pour permettre aux étudiants syriens accueillis à Lyon de poursuivre leurs études dans des disciplines dispensées dans les établissements d'enseignement supérieur, membres de l'Université de Lyon.

Pour mémoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a versé en 2015 et 2016 une subvention de 73 800 € équivalant à 10 bourses annuelles d'un montant mensuel de 615 € par mois (bourses versées sur 12 mois). La Métropole a, quant à elle, accordé une subvention de 10 000 € à ce projet en 2015 et en 2016. Le CROUS a réservé des chambres pour ces étudiants et suit les affectations. La COMUE assure la coordination du projet.

Budget prévisionnel 2017-2018

Dépenses	Montants en €	Recettes	Montants en €
bourses étudiants	73 800	subventions d'exploitation	83 800
		<i>dont Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	73 800
		<i>dont Métropole de Lyon</i>	10 000
accompagnement de l'intégration et conférences	4 500	Université de Lyon	6 000
accompagnement de la formation au français	5 500	ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Campus France	5 000
coordination du dispositif	6 000		
frais d'inscription et sécurité sociale	5 000		
Total	94 800	Total	94 800

La contribution demandée à la Métropole par la COMUE pour soutenir son programme d'actions 2017-2018 est de 10 000 € sur un budget global prévisionnel de 94 800 € ;

Vu le didossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Decide :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant total de 10 000 €, au titre de l'année 2017-2018, au profit de la Communauté d'universités et établissements, Université de Lyon (COMUE),

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la COMUE, Université de Lyon, le CROUS et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 657382 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.